



Direction de l'Assainissement

70 rue de Tilloy
60000 BEAUVAIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS



Service de l'assainissement non collectif

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Exercice 2012

(Application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et arrêté du 2 mai 2007 annexe II)

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	3
1.1	Données générales	3
1.2	Nature du service assuré	4
1.3	Mode de gestion.....	4
1.4	Description et consistance du service	4
1.5	Usagers du service d'assainissement non collectif	5
2	FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS DU SERVICE.....	6
2.1	Faits marquants de l'exercice 2012.....	6
2.1.1	les contrôles sur l'année 2012	6
2.2	Qualité du service	7
2.2.1	Accueil et service aux usagers du SPANC de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	7
2.2.2	Bilan des contrôles de bon fonctionnement et de diagnostic réalisés	7
2.3	la rehabilitation	11
3	INDICATEURS TECHNIQUES.....	11
3.1	Bilan des contrôles diagnostic	11
3.1.1	Résorption des contrôles diagnostic	12
3.1.2	Classement des dispositifs d'assainissement non collectif	13
3.2	Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif	14
3.3	Répartition des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés	15
3.4	Orientations pour l'avenir	16
3.4.1	contrôle de l'existant	16
3.4.2	réhabilitation	16
4	INDICATEURS FINANCIERS.....	16
4.1	Tarifs des différents contrôles 2012.....	16
4.2	Autres indicateurs financiers.....	16
	Redevance perçue	16
	Charges d'exploitation	16

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 DONNEES GENERALES

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a été créé le 01/01/2006, comme le prévoyait la Loi sur l'Eau de 1992.

Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération compte 31 communes dont :

- ✚ 22 communes qui disposent d'un assainissement collectif pour la majorité de ces immeubles, et qui comptent quelques immeubles raccordés à un système d'assainissement individuel :

- ALLONNE,
- AUNEUIL,
- AUX MARAIS,
- BEAUVAIS,
- FOUQUENIES,
- FROCOURT,
- GOINCOURT,
- HERCHIES,
- LE MONT SAINT ADRIEN
- MILLY SUR THERAIN,
- PIERREFITTE EN BEAUVAISIS,
- RAINVILLERS,
- ROCHY CONDE,
- SAINT GERMAIN LA POTERIE,
- SAINT LEGER EN BRAY,
- SAINT MARTIN LE NŒUD,
- SAINT PAUL,
- SAVIGNIES,
- THERDONNE,
- TILLE,
- TROISSEREUX,
- WARLUIS.

- ✚ 9 communes pour lesquelles l'ensemble des immeubles dispose d'un assainissement individuel :

- AUTEUIL,

- BERNEUIL EN BRAY
- BONLIER,
- FONTAINE SAINT LUCIEN,
- GUIGNECOURT,
- JUVIGNIES,
- MAISONCELLE SAINT PIERRE,
- NIVILLERS,
- VERDEREL LES SAUQUEUSE.

1.2 NATURE DU SERVICE ASSURE

Celui-ci a pour mission principale le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif (existantes ou futures). Les différents types de contrôles sont :

- ✚ contrôle sur les installations neuves :
 - contrôle de conception et de bonne implantation : vérification lors du permis de construire ou d'une demande de réhabilitation, de la faisabilité de l'installation projetée,
 - contrôle de réalisation : vérification lors des travaux du respect des normes et de l'avis technique formulé par le SPANC.
- ✚ contrôle sur les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement qui permet de vérifier l'existence d'une installation, son fonctionnement et son innocuité sur l'environnement et la santé publique.
- ✚ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le service est en charge du suivi des études, des travaux et des demandes de subventions dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation.

1.3 MODE DE GESTION

Le service n'est pas affermé, il est géré en régie directe par du personnel communautaire.

1.4 DESCRIPTION ET CONSISTANCE DU SERVICE

Les bureaux du SPANC sont situés dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques (70 rue de Tilloy). Le SPANC est rattaché à la Direction Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le SPANC a en charge:

- la gestion administrative du service,
- la réalisation des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes,
- la réalisation des contrôles de conception, dont l'instruction du volet assainissement des permis de construire,
- la réalisation des contrôles de réalisation pour les nouvelles installations,

- le suivi et la gestion financière de la réhabilitation groupée des installations
- l'évolution des statuts du SPANC.

Il participe également à la modification des zonages d'assainissement sur les quelques hameaux ou communes concernées.

Les moyens en personnel dédiés au SPANC sont de 1 personne à temps plein, et 1 personne pour 1/10^{ème} de temps, répartis de la façon suivante :

- Direction : 1/10^{ème} de temps d'un agent de la Direction assainissement,
- Contrôle et fonctionnement du service : 1 technicien.

1.5 USAGERS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre de logements par commune en Assainissement non collectif et donc par extension le nombre d'usagers du service d'Assainissement Non Collectif sont donnés dans le tableau suivant.

Commune	Nombre de logements
ALLONNE	20
AUNEUIL	162
AUTEUIL	203
AUX MARAIS	1
BEAUVAIS	28
BERNEUIL EN BRAY	309
BONLIER	150
FONTAINE SAINT LUCIEN	63
FOUQUENIES	14
FROCOURT	20
GOINCOURT	4
GUIGNECOURT,	140
HERCHIES,	13
JUVIGNIES,	112
LE MONT SAINT ADRIEN	15
MAISONCELLE SAINT PIERRE	60
MILLY SUR THERAIN	129
NIVILLERS,	85
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	31
RAINVILLERS	3
ROCHY CONDE	5
SAINTE GERMAIN LA POTERIE	1
SAINTE LEGER EN BRAY	1
SAINTE MARTIN LE NŒUD	1
SAINTE PAUL	7
SAVIGNIES	67
THERDONNE	1
TILLE	3
TROISSEREUX	59
VERDEREL LES SAUQUEUSE	317
WARLUI	65
TOTAL	2071

2 FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS DU SERVICE

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012

2.1.1 LES CONTROLES SUR L'ANNEE 2012

Tous contrôles confondus le service a réalisé **314** contrôles, qui se répartissent comme suit :

- ✚ sur les dispositifs d'assainissement existants : **216 contrôles** dont 8 installations qui ont été contrôlées pour la première fois et 208 contrôles de bon fonctionnement.

Les installations contrôlées pour la premières fois (diagnostic) l'ont été sur les communes de : AUNEUIL, GUIGNECOURT, JUVIGNIES, NIVILLERS, ST MARTIN LE NŒUD et VERDEREL.

Les contrôles de bon fonctionnement, c'est-à-dire les installations qui ont été contrôlées pour la deuxième fois l'ont été sur les communes de : FONTAINE ST LUCIEN, GUIGNECOURT, JUVIGNIES, MILLY SUR THERAIN, NIVILLERS, SAVIGNIES, VERDEREL, WARLUIS.

En 2012, l'objectif était de réaliser 252 contrôles correspondant au nombre de contrôles programmés lors de l'année 2008.

- ✚ Sur les dispositifs existants en vue d'une vente : **35** contrôles ont été réalisés en dehors des contrôles de bon fonctionnement prévus

- ✚ sur les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif (permis de construire ou réhabilitation) :

- **37 contrôles de conception et d'implantation**, tous favorable.
- **17 contrôles de réalisation**, dont 16 contrôles ont abouti à la délivrance d'une attestation de conformité, soit 94%. 1 installation est classée non conforme : la ventilation en sortie de fosse n'a pas été installée.



- ✚ travaux de réhabilitation subventionnés par l'Agence de l'Eau : 9 installations ont été réalisées par l'entreprise retenue.

2.2 QUALITE DU SERVICE

2.2.1 ACCUEIL ET SERVICE AUX USAGERS DU SPANC DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Les usagers peuvent obtenir tous renseignements, informations ou prescriptions techniques à l'adresse suivante :

*COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Direction de l'Assainissement - SPANC
70, rue de Tilloy - 60000 BEAUVAIS -Tél. : 03 44 79 38 13*

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

2.2.2 BILAN DES CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET DE DIAGNOSTIC REALISES

Pour 2012, les contrôles de « bon fonctionnement » concernent 8 des 31 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. L'objectif de cette septième année de fonctionnement du service était de contrôler les installations vues en 2008.

La commune de Berneuil en Bray n'a pas été contrôlée, car son zonage doit être modifié, les installations seront contrôlées lorsque le nouveau zonage sera défini.



Etat des controles au 31/12/2012

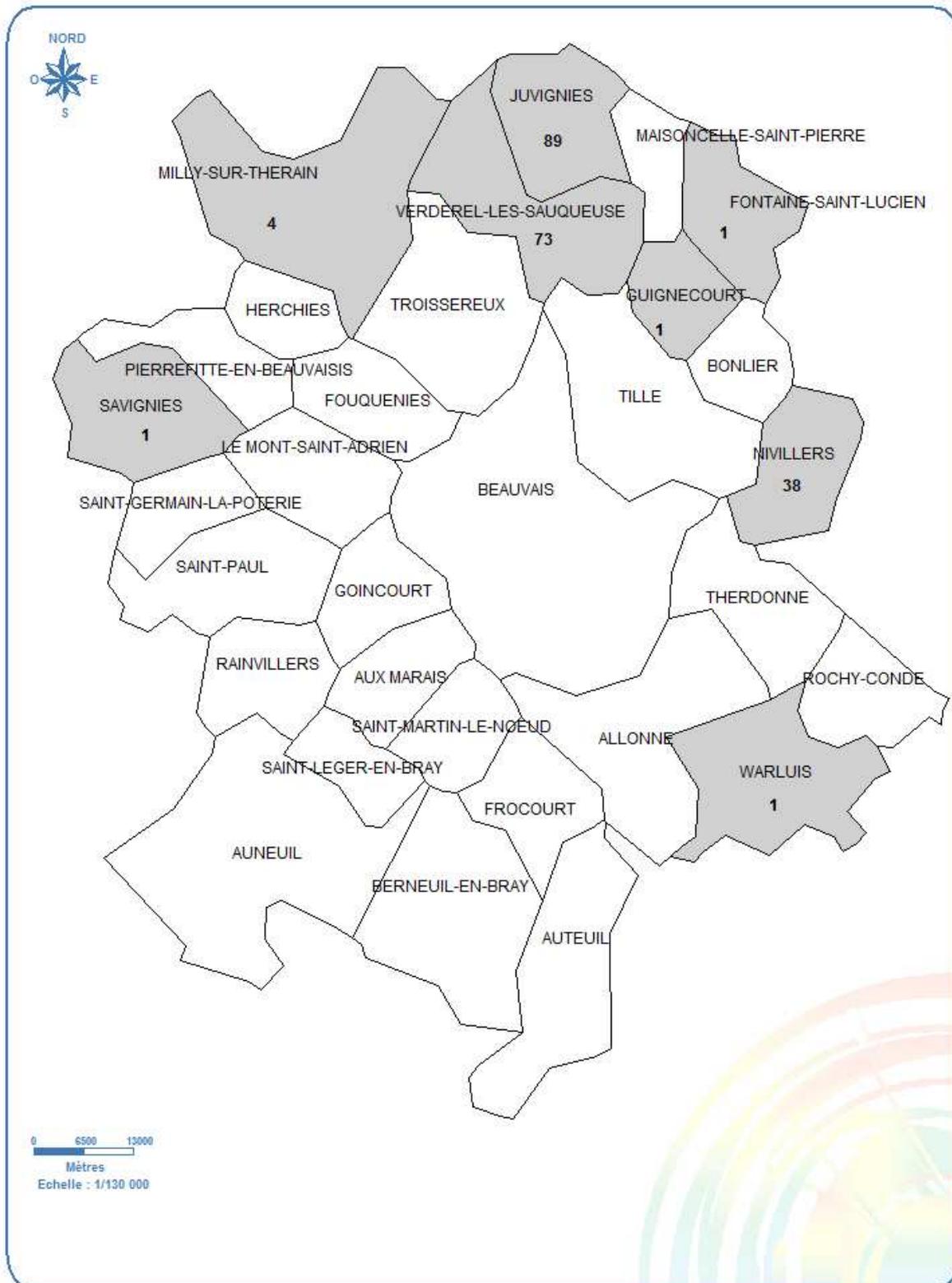
■	attente modification zonage	(1)
■	contrôle de bon fonctionnement	(20)
■	contrôle diagnostic réalisé	(9)
■	contrôle en cours	(1)

Etat des contrôles de « diagnostic » effectués en 2012

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés	Raisons de l'absence de contrôle			
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes		Refus	Absence	Maladie ou décès	Autres (déménagement, changement propriétaire)
AUNEUIL	1		1		1				1 résid 2 nd aire
JUVIGNIES	2	1	1		1				1 inhabitée
GUIGNECOURT	1		1		1				1 résid 2 nd aire
NIVILLERS	2		2						
ST MARTIN LE NOEUD	1	1							
VERDEREL LES SAUQUEUSE	1		1		3			1	2
TOTAL	8	2	6		6			1	5
Taux %	-	25%	75%		6			16%	83,3%

Etat des contrôles de bon fonctionnement effectués en 2012

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés	Raisons de l'absence de contrôle			
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes		Refus	Absence	Maladie ou décès	Autres (déménagement, changement propriétaire)
FONTAINE ST LUCIEN	1		1		2		1		1 résid 2 nd aire
GUIGNECOURT	1	1			2		2		
JUVIGNIES	89	45	41	3	2				1 inhabitée + 1 étude
MILLY SUR THERAIN	4	2	2		1				1 étude
NIVILLERS	38	14	24		6	1	1	1	1 étude + 2 inhabitées
SAVIGNIES	1		1		2				2 études
VERDEREL	73	40	30	3	En cours				
WARLUIS	1		1		0				
TOTAL	208	102	100	6	15	1	4	1	9
Taux %	-	49%	48,1%	2,9%		6,7	26,7%	6,7%	60%



Conception : Service SPANC - Sophie BARBAUD - 11 juin 2013

2.3 LA REHABILITATION

En ce qui concerne la réhabilitation des systèmes d'assainissement subventionnée par l'Agence de l'Eau :

- le marché étude a été attribué au bureau d'étude GEODIAGNOSTIC, la troisième phase a été lancée sur 22 habitations.
- le marché travaux a été attribué à l'entreprise Linéa BTP, 9 installations ont été réhabilitées.

Coût des travaux de réhabilitation pour chaque installation réalisée en 2012

commune		filière	Montant des travaux	subvention	Restant à charge du particulier
Fontaine Lucien	St	FTE 4000L ; ES=60ml	8 845,00€	5 547,00€	3 698,00€
Fontaine Lucien	St	FTE 4000L ; ES=55ml	8 680,00€	5 448,00€	3 632,00€
Fontaine Lucien	St	FTE 4000L ; LFND=30m ²	9 635,00€	6 021,00€	4 014,00€
Fontaine Lucien	St	Filière agréée de 7 EH	11 230,00€	6 436,20€	4 793,80€
Juvignies		FTE 3000L ; LFVD= 25m ² + PI	11 050,00€	6 436,20€	5 013,80€
Maisoncelle Pierre	St	FTE 3000L ; LFDV=25m ² + PI	10 660,00€	5 721,00€	5 339,00€
Nivillers		FTE 3000L ; LFND=25m ²	9 540,00€	5 721,00€	4 219,00€
Nivillers		Filière agréée de 5EH	14 350,00€	5 721,00€	8 629,00€
Rainvillers		FTE 5000L ; ES=70ml	11 688,00€	7 151,40€	4 536,60€

3 INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 BILAN DES CONTROLES DIAGNOSTIC

3.1.1 RESORPTION DES CONTROLES DIAGNOSTIC

	2010	Evolution 2010/2011	2011	Evolution 2011/2012	2012
Objectif (nombre de contrôles)	72	-48,6%	37	-35,1%	24
Nombre programmés	60	-75%	15	-33,3%	10
Nombre contrôlés	42	-69%	13	-38,5%	8
Nombre non contrôlés	18	-88,8%	2	0%	2
Résorption des non contrôlés sur les années précédentes	5	+160%	13	- 53,8%	8
Nombre non contrôlés cumulé	37	-35,1%	24	-33,3%	16

En 2012, l'objectif est de contrôler les 24 logements qui n'ont pas été contrôlés les années précédentes, le service a programmé 10 contrôles soit 41,7% par rapport à l'objectif.

Les 5 logements de Milly sur les hameaux de Courroy et Moimont n'ont pas été relancés.

Sur les 10 contrôles programmés, 8 logements ont été contrôlés. Les 2 logements qui n'ont pas pu être contrôlés, ont été reportés sur 2013.

Le détail des logements non contrôlés et motif :

Communes	Nb de logements non contrôlés	Années du contrôle	observations
AUNEUIL	1	2010	1 résid 2ndaire
FOUQUENIES	1	2006	Habitation inhabitée : propriétaire décédé
GUIGNECOURT	1	2006	1 résidence secondaire (propriétaire à l'étranger)
JUVIGNIES	1	2008	1 inhabitée
MAISONCELLE ST PIERRE	2	2007	Une amende suite à 1 refus 1 inhabitée
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	1	2009	1 habitation inhabitée
ST PAUL	2	2009	
TROISSEREUX	1	2006	1 habitation inhabitée
VERDEREL	5	2009	1 personne malade, 2 inhabitée, 1 vente
WARLUIS	1	2006	Un refus
total	16		

La liste des usagers ayant refusé le contrôle est transmise aux maires des communes concernées. Une délibération en date du 12 décembre 2007 permet, en cas de refus d'un particulier d'être contrôlé, d'appliquer une pénalité financière de 150€ HT. Au préalable, un dernier rendez-vous doit être fixé en présence du Maire ou d'un adjoint afin de constater le refus ou l'absence délibérée. Une pénalité a été émise pour l'un des logements qui n'avait pas pu être réalisé depuis 2006.

3.1.2 CLASSEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Suite au contrôle de bon fonctionnement, les dispositifs sont classés en 3 catégories.

Priorité n°1 : installations inexistantes

Le propriétaire doit mettre en place un système d'assainissement pour son habitation dans les meilleurs délais.

La liste des usagers classés en priorité n°1 est transmise aux maires des communes concernées. Ces mêmes usagers sont prioritaires pour le programme de réhabilitation groupée qui a été lancée en 2010, avec l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau.

Priorité n°2 : installations à réhabiliter

Le logement dispose soit d'une installation incomplète, soit des travaux de mise en conformité sont à prévoir. Les logements concernés sont ceux dont l'installation comprend au moins un prétraitement ou une installation dont les caractéristiques du système de traitement sont mal connues.

Priorité N° 3 : installations conformes

Le logement est équipé d'un dispositif conforme, qui fonctionne de façon satisfaisante.

Classement des logements par priorité

Année	Total de 2006 à 2009	2010	2011	2012	TOTAL	%
Catégorie	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement		
Priorité 1	77	8	0	0	85	8%
Priorité 2	534	16	6	6	562	53%
Priorité 3	392	18	2	2	414	39%
TOTAL	1003	42	8	8	1061	

Le taux de logement conforme est de 39%, il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%.

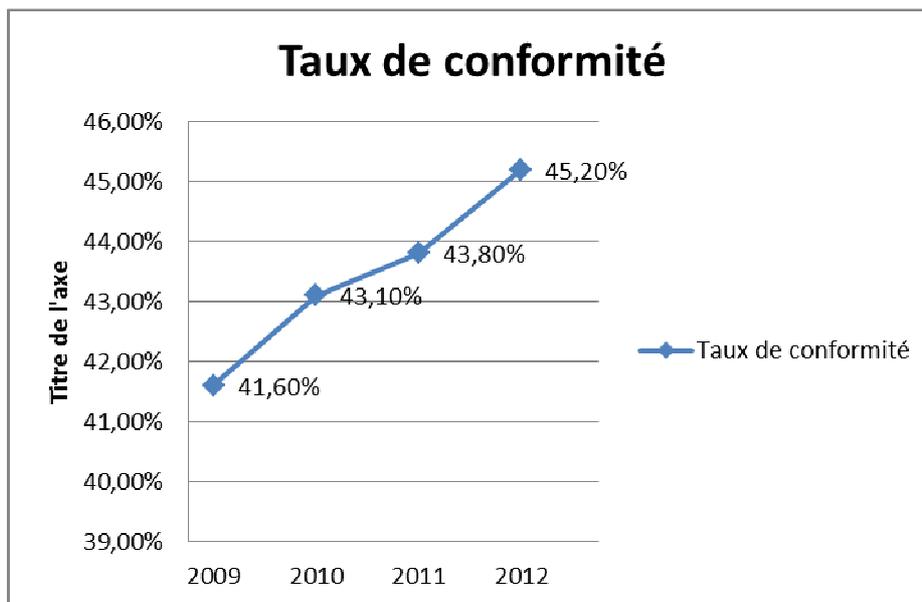
3.2 TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité a été calculé pour répondre à l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II.

Il permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

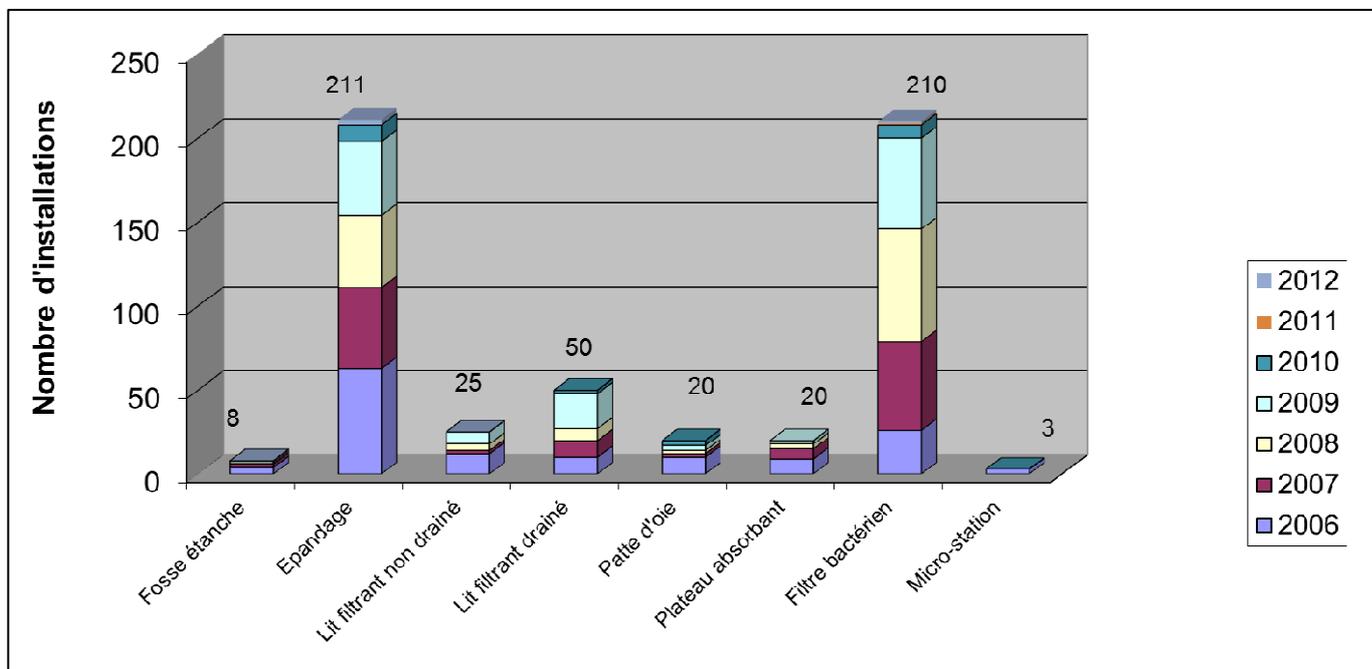
L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Taux de conformité calculé pour chaque année



Le taux de conformité est légèrement supérieur à l'année 2011, car des habitations neuves ont été réalisées et des logements ont été réhabilités.

3.3 REPARTITION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLES



Les dispositifs les plus couramment rencontrés sont les filtres bactériens percolateurs (210) et l'épandage souterrain (211). Ils représentent 77 % des installations conformes rencontrés depuis 2006.

3.4 ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

3.4.1 CONTROLE DE L'EXISTANT

En 2013, l'objectif est de :

- réaliser le 2^{ème} contrôle de bon fonctionnement sur les logements contrôlés en 2009.
- relancer les logements non contrôlés au cours des années précédentes.

3.4.2 REHABILITATION

Lancement du 4^{ème} tranche d'études en vue de la réhabilitation et réalisation des travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2012. Engagement pour une nouvelle tranche de travaux.

4 INDICATEURS FINANCIERS

4.1 TARIFS DES DIFFERENTS CONTROLES 2012

✚	Contrôle de conception et d'implantation :	75€ HT
✚	Contrôle de réalisation :	75€ HT
✚	1 ^{er} Contrôle de bon fonctionnement :	75€ HT
✚	Contrôle de bon fonctionnement :	60€ HT
✚	Demande de conseil au-delà d'une visite :	20€ HT

Une délibération en date du 15/11/2012, a revalorisé les tarifs du SPANC, les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013.

4.2 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Bilan financier

	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012
REDEVANCE PERÇUE	12 000 (€ HT)	21 990 (€ HT)	13 615 (€ HT)	14 090 (€ HT)
CHARGES D'EXPLOITATION	4 543,61 (€ HT)	34 378,77 (€ HT)	37 310 (€ HT)	42 487 (€ HT)